

Niveau :	<b>LICENCE PROFESSIONNELLE PAR ALTERNANCE</b>					
Domaine :	Sciences, Technologies, Santé					<b>LP</b>
Mention :	Métiers de l'Industrie : Conception de Produits Industriels					
Parcours :	Plastiques Innovants, Objets Connectés Et Plastronique PIOCEP					
Volume horaire étudiant :	94.5 h	150.5 h	210 h		140 h	<b>455 h</b>
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total (hors projet et stage)
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais		Période de formation en entreprise: : 39 semaines	

### Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Christophe GAUTHIER Tél : 03.80.39.65.02 <a href="mailto:gmp-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr">gmp-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr</a>	<b>Scolarité :</b> Dante PARINI Tél 03.80.39.64.02 <a href="mailto:scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr">scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr</a>
	<b>Secrétariat :</b> Tél : 03.80.39.64.90 Fax : 03.80.39.64.64 <a href="mailto:gmp-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr">gmp-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr</a>
Composante(s) de rattachement :	IUT DIJON-AUXERRE

### Objectifs de la formation et débouchés :

#### ■ Objectifs :

- Former des personnels techniques polyvalents afin de répondre aux besoins des entreprises de la plasturgie et de l'électronique disposant d'un bureau d'étude et/ou d'un site de production souhaitant développer des produits innovants nécessitant des connaissances dans ces domaines d'activité;
- Participer au développement économique en apportant des connaissances dans des domaines innovants tels que les agro-matériaux, les plastiques hautes performances, les objets connectés et la plastronique;
- Offrir à des diplômés Bac + 2, une double compétence, en plasturgie et en électronique, en proposant un cursus attractif permettant une formation diplômante et professionnalisante;
- Permettre à des salariés d'entreprises ou à des demandeurs d'emploi d'avoir la possibilité de conceptualiser les savoirs faire acquis dans l'entreprise par la Valorisation des Acquis d'Expériences et/ou de leur permettre une remise à niveau de leurs connaissances.

#### ■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Cette licence professionnelle par alternance, à mi-chemin entre le niveau de technicien et celui d'ingénieur, permet à ses diplômés d'occuper des postes divers, dans une équipe sous la responsabilité d'un ingénieur ou sous leur propre responsabilité directement en lien avec la direction. Ils pourront entre autre intervenir dans les secteurs liés à l'intégration de l'électronique dans les produits plastiques.

Les métiers visés (Niveau II) en regard de la nomenclature INSEE :

- Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en électronique ;
- Techniciens de recherche-développement et des méthodes de production des industries de transformation ;
- Techniciens de production et de contrôle-qualité des industries de transformation ;
- Technicien de bureau d'étude ;
- Technicien d'industrialisation ;
- Assistant ingénieur en recherche en développement ;
- Responsable amélioration continue.

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :**

La licence PIOCEP permet d'acquérir une double compétence en plasturgie et en électronique afin d'être capable de :

- Proposer des solutions techniques adaptées aux problèmes liés à la mise en forme des polymères et à l'intégration de composants électroniques en mettant en œuvre des compétences en plastronique ;
- Développer des solutions innovantes de la conception à l'industrialisation de produits plastiques à hautes performances ;
- Mettre en œuvre des polymères bio-sourcés et des agro-matériaux ;
- Gérer des projets en lien avec les domaines précédents.

### **Modalités d'accès à l'année de formation :**

■ La licence PIOCEP est accessible:

- en alternance, en contrat d'apprentissage dans les entreprises du secteur de la plasturgie.
- en alternance, en contrat de professionnalisation dans les entreprises du secteur de l'électronique.

Le recrutement s'effectue sur dossier parmi les titulaires d'un DUT ou d'un BTS en rapport avec les sciences et techniques industrielles, la mise en forme des matériaux ou l'électronique, les élèves des Classes spéciales admissibles à une école d'ingénieurs, les étudiants ayant validé 120 crédits européens (ECTS) d'un cycle de licence universitaire scientifique. Un entretien pourra être proposé dans certains cas.

- en formation continue : se renseigner auprès du Service de Formation Continue de l'Université de Bourgogne : (03.80.39.51.80).

### **Organisation et descriptif des études :**

■ **Schéma général des parcours possibles :**

Deux parcours de formation sont proposés en fonction de l'origine des étudiants : Seule l'UE1 sera différenciée et proposera une mise à niveau des connaissances fondamentales liées au métier.

- Etudiants d'origine connotée électronique : ex IUT GEII , BTS SN ...  
L'UE1-E abordera les connaissances fondamentales en CAO 3D, mécanique, caractérisation et mode d'obtention des polymères.
- Etudiants d'origine connotée mécanique et/ou mise en forme des matériaux : ex IUT GMP, BTS IPE CPI IPM, ...  
L'UE1-M abordera les connaissances fondamentales en électronique : CAO et mode d'obtention des circuits électroniques et caractérisation des composants

Tous les étudiants quelle que soit leur cursus d'origine auront accès, via une plateforme numérique, au cours et TD de la partie de l'UE1 qu'ils n'ont pas obligation de suivre, afin de parfaire leurs connaissances dans leurs domaines de formation antérieure. Ce travail volontaire et autonome ne sera pas soumis à évaluation.

## ■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

**SEMESTRE**

UE1-E	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Origine GEII SN, ...  Connaissances fondamentales appliquées au métier	CAO 3D volumique	1.75	1.75	14	17.5		Contrôle Continu CC	Epreuve écrite E		1,5	1,5
	Conception mécanique	3.5	3.54	10.5	17.5		CC	E		1,5	1,5
	Matériaux de base des matières plastiques	5.25	5.25	7	17.5		CC	E		1,5	1,5
	Caractérisation des polymères	5.25	5.25	7	17.5		CC	E		1,5	1,5
	Techniques de mise en forme des matières plastiques	7	7	7	21		CC	E		2	2
<b>TOTAL UE</b>		<b>22.75</b>	<b>22.75</b>	<b>45.5</b>	<b>91</b>	<b>8</b>				<b>8</b>	<b>8</b>

CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE1-M	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Origine GMP IPE CPI IPM, ...  Connaissances fondamentales appliquées au métier	Electronique et CAO des circuits imprimés	7	7	7	21		CC	E		2	2
	Composants électroniques	10.5	10.5	14	35		CC	E		3	3
	Techniques de réalisation des circuits électroniques	5.25	5.25	24.5	35		CC	E		3	3
<b>TOTAL UE</b>		<b>22.75</b>	<b>22.75</b>	<b>45.5</b>	<b>91</b>	<b>8</b>				<b>8</b>	<b>8</b>

UE2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissance des outils métiers	Eco-conception : cycle de vie, recyclage	5.25	5.25		10.5		CC	E		1	1
	Analyse Fonctionnelle	5.25	5.25		10.5		CC	E		1	1
	Applications industrielles	1.75	14	7	22.75		CC	E		1.5	1.5
	Spécification et qualification des produits, HSE	5.25	5.25		10.5		CC	E		1	1
	Simulations électronique	1.75	3.5	7	12.25		CC	E		1.5	1.5
	Simulations mécanique	1.75	3.5	7	12.25		CC	E		1.5	1.5
	Simulations rhéologie	1.75	3.5	7	12.25		CC	E		1.5	1.5

	Chaîne numérique, intégration des logiciels métiers	1.75	3.5	7	12.25		CC	E		1	1
	Electronique et CAO des circuits imprimés			12.25	12.25		CC	E		1	1
	Techniques de mise en forme des matières plastiques			12.25	12.25		CC	E		1	1
<b>TOTAL UE2</b>		<b>24.5</b>	<b>43.75</b>	<b>59.5</b>	<b>127.75</b>	<b>12</b>				<b>12</b>	<b>12</b>

UE3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissance des Technologies Innovantes	Agromatériaux, Plastiques Biosourcés	7	7	21	35		CC	E		3	3
	Plastiques Hautes Performances	7	7	21	35		CC	E		3	3
	Plastronique	7	7	21	35		CC	E		3	3
	Objets connectés	7	7	21	35		CC	E		3	3
	CAO circuits + pièces	7	7	21	35		CC	E		3	3
<b>TOTAL UE3</b>		<b>35</b>	<b>35</b>	<b>105</b>	<b>175</b>	<b>15</b>				<b>15</b>	<b>15</b>

UE4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences générales du métier	Communication Professionnelle	5.25	10.5		15.75		CC	E		1,5	1,5
	Management	3.5	7		10.5		CC	E		1,5	1,5
	Anglais Professionnel		24.5		24.5		CC	E		2	2
	Gestion de Projets	3.5	7		10.5		CC	E		1	1
<b>TOTAL UE4</b>		<b>12.25</b>	<b>49</b>		<b>61.25</b>	<b>6</b>					

UE5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Projet tuteuré	Projet dans l'une des techniques particulières de l'UE.3						Rapport + soutenance				5
<b>TOTAL UE</b>					140h de travail personnel	5					

UE6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Projet Industriel	Projet réalisé dans l'entreprise d'accueil						rapport + soutenance+ évaluation entreprise				14
<b>TOTAL UE6</b>					700h de travail en entreprise	14					

<b>TOTAL Année</b>		<b>94.5</b>	<b>150.5</b>	<b>210</b>	<b>455</b>	<b>60</b>					
--------------------	--	-------------	--------------	------------	------------	-----------	--	--	--	--	--

### ■ Modalités de contrôle des connaissances :

Le régime des études conduisant au diplôme de la licence professionnelle a été défini par l'arrêté du 17 novembre 1999 paru au JO du 24 novembre, auquel il convient de se reporter.

Il convient également de se reporter à l'arrêté du 23 avril 2002, relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence - schéma européen L-M-D – et notamment son article 22.

Par ailleurs les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université [http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel\\_etudes\\_lmd.pdf](http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf)

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT définit les modalités d'application de cette obligation.

Les moyennes ne peuvent être calculées que si l'obligation d'assiduité est satisfaite.

Une UE est validée dès lors que le candidat y a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20, quelle que soit la session. Le diplôme est alors validé lorsque le candidat a validé toutes les UE. Si ce n'est le cas la validation peut se faire par compensation s'il réunit les deux conditions suivantes :

- 1 Moyenne pondérée de l'ensemble (UE1 - UE4) supérieure ou égale à 10 sur 20.**
- 2 Moyenne pondérée de l'ensemble (UE5 - UE6) (Projet + Stage) supérieure ou égale à 10 sur 20.**

### ● Sessions d'examen

La fin des enseignements académiques dans le cadre de la Licence est début juillet. Les soutenances des rapports de projet industriel seront organisées courant septembre. En conséquence, les deux sessions sont organisées de la manière suivante :

- **1<sup>ère</sup> session** : au cours de l'année sous forme de contrôle continu. Au vu des résultats des enseignements académiques, les candidats susceptibles d'avoir à repasser des UE en 2<sup>ème</sup> session seront informés individuellement courant juillet par le responsable du diplôme.

- **2<sup>ème</sup> session** : un candidat déclaré non admis en 1<sup>ère</sup> session est renvoyé à une 2<sup>ème</sup> session organisée en septembre, au moins 8 jours après la proclamation des résultats de la 1<sup>ère</sup> session. Au cours de cette 2<sup>ème</sup> session, le candidat repasse uniquement les UE non validées. Pour cela, il repasse une épreuve écrite ou orale (30 minutes minimum) dans toutes les matières de l'UE ; la note obtenue remplace (quel que soit le résultat) celle de l'ensemble des épreuves réalisées en cours d'année dans la matière, hormis les épreuves pratiques éventuelles dont les évaluations sont maintenues. Le candidat a la possibilité de ne pas repasser une matière où il a obtenu une note supérieure à 10 dans une UE non validée. Les évaluations des UE 5 et 6 (projet et stage) sont reportées de la 1<sup>ère</sup> sur la 2<sup>ème</sup> session.

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT définit les modalités d'application de cette obligation. Les moyennes ne peuvent être calculées que si l'obligation d'assiduité est satisfaite. La licence étant à effectifs limités, le redoublement n'est pas systématique.

### ● Règles de validation et de capitalisation :

#### Principes généraux :

**COMPENSATION :** Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

**CAPITALISATION :** Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.